

# **RÉFÉRENTIEL DU CAP CARROSSIER AUTOMOBILE**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 24 novembre 2022 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Industrie » en date du 29 novembre 2022,

Arrête :

- Article 1**

Il est créé la spécialité « carrossier automobile » de certificat d'aptitude professionnelle, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique des blocs de compétences du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

- Article 2**

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

- Article 3**

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV 1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV 2 relative au règlement d'examen et IV 3 relative à la définition des épreuves.

- Article 4**

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

- Article 5**

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter aux épreuves facultatives.

## • Article 6

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 19 mars 2007 modifié portant création de la spécialité « réparation des carrosseries » de certificat d'aptitude professionnelle et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 19 mars 2007 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

## • Article 7

La première session d'examen de la spécialité « carrossier automobile » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

## • Article 8

La dernière session d'examen de la spécialité « réparation des carrosseries » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 mars 2007 modifié précité aura lieu en 2024. Une session supplémentaire est toutefois prévue en 2025 pour les candidats ajournés lors des sessions précédentes. A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2025, l'arrêté précité est abrogé.

## • Article 9

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- - Certificat d'aptitude professionnelle  
SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »

Sommaire

ANNEXE I. - Présentation du diplôme

I.1. - Présentation

I.2. - Tableau de synthèse

ANNEXE II. - Référentiel des activités professionnelles

II.1. - Insertion professionnelle visée

- II.1.1. - Types d'emplois accessibles
  - II.1.2. - Secteurs d'activité
  - II.2. - Description des activités professionnelles
    - II.2.1. - Présentation des pôles d'activités
    - II.2.2. - Définition des activités professionnelles
  - ANNEXE III. - Référentiel de compétences
    - III.1. - Définition des blocs de compétences
    - III.1.1. - Liste des compétences
    - III.1.2. - Blocs de compétences
    - III.1.3. - Unités certificatives
    - III.2. - Définition des compétences et connaissances associées
  - ANNEXE IV. - Référentiel d'évaluation
  - IV.1. - Unités constitutives du diplôme
  - IV.2. - Règlement d'examen
  - IV.3. - Définition des épreuves
  - ANNEXE V. - Périodes de formation en milieu professionnel
  - ANNEXE VI. - Correspondances épreuves/unités de l'ancien et du nouveau diplôme
- - ANNEXES

#### ANNEXE I

#### PRÉSENTATION DU DIPLÔME CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »

##### I.1. - Présentation

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle, de spécialité « carrossier automobile » est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries des véhicules. Son activité consiste, au sein de l'équipe, à :

- remplacer, réparer des éléments détériorés ;
- remplacer, réparer des vitrages ;
- remettre en conformité le véhicule ;
- finaliser l'intervention.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de deux impératifs :

- impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie.

##### I.2. - Tableau de synthèse

Tableau de synthèse des domaines d'activités, blocs de compétences et unité certificatives

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Pôle 1 Intervention et réparation	Bloc n° 1 : INTERVENIR ET RÉPARER UN ÉLÉMENT	Unité UP1 Intervention et réparation

sur un élément	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter les informations nécessaires à l'intervention</li> <li>- Appliquer la méthodologie de réparation</li> <li>- Remettre en conformité</li> <li>- Contrôler la qualité de son intervention</li> </ul>	sur élément
Pôle 2 Préparation et application des peintures	Bloc n° 2 : PRÉPARER ET APPLIQUER DES PEINTURES	Unité UP2 Préparation des fonds et des surfaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la préparation des fonds et des surfaces</li> </ul>	
Pôle 3 Intervention sur les inamovibles et les vitrages	Bloc n° 3 : RÉPARER LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES	UP3 Intervention sur les inamovibles et les vitrages
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacer un élément de structure</li> <li>- Mettre en conformité un vitrage</li> </ul>	

	Bloc n° 4 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	
	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)</li> <li>- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)</li> <li>- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)</li> <li>- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)</li> <li>- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)</li> <li>- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)</li> <li>- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux</li> </ul>	Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique

	<p>disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)</li> <li>- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)</li> <li>- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)</li> </ul>	
	<p>Bloc n° 5 : <b>MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter, utiliser une simulation</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés</li> </ul>	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie
	<p>Bloc n° 6 : <b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer sa motricité</li> <li>- S'organiser pour apprendre et s'entraîner</li> <li>- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter</li> <li>- Construire durablement sa santé</li> </ul>	Unité UG 3 Éducation physique et sportive

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique</li> </ul>	
	<p><b>Bloc n° 7 : PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation</li> <li>- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention</li> <li>- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix</li> <li>- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté</li> <li>- Agir face à une situation d'urgence</li> </ul>	<p>Unité UG 4 Prévention-santé-environnement</p>

<b>UNITES/BLOCS FACULTATIFS</b>		
	<p>Bloc facultatif : LANGUE VIVANTE</p>	
	<p>L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Interagir à l'oral</li> <li>- Comprendre un document écrit</li> </ul> <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité facultative Langue vivante</p>
	<p>Bloc facultatif : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design</li> </ul>	<p>Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé</li> <li>- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques</li> <li>- Opérer un choix raisonnable parmi des propositions de création design</li> <li>- Consolider une proposition</li> <li>- Présenter graphiquement ou en volume une intention</li> <li>- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design</li> </ul>	
--	---	--

- - ANNEXE II  
RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »

II.1. - Insertion professionnelle visée

II.1.1. - Types d'emplois accessibles

Le métier de carrossier peut s'exercer :

- chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau ;
- dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés/concessions/agents), ou chez un mécanicien réparateur automobile.

II.1.2. - Secteurs d'activité

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle, de spécialité « carrossier automobile » pourra éventuellement assumer, après quelques années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de réparation de carrosserie. L'activité de peintre automobile constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'activité de ce salarié s'exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

II.2. - Description des activités professionnelles

II.2.1. - Présentation des pôles d'activités

PÔLES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS

Pôle 1 Intervention et réparation sur élément	A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles
	A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie
	A1.3 Réparation des matériaux plastiques
	A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques
Pôle 2 Préparation et application des peintures	A2.1 Préparation des fonds et des surfaces
Pôle 3 Intervention sur les inamovibles et les vitrages	A3.1 Remplacement d'éléments inamovibles
	A3.2 Remplacement et réparation de vitrages

## II.2.2. - Définition des activités professionnelles

Dans la présentation des activités professionnelles suivantes, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci, par le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « carrossier automobile ». Le niveau qualifie le niveau moyen de l'ensemble des tâches liées à l'activité, certaines tâches peuvent être d'un niveau supérieur ou inférieur, le verbe d'action les décrivant permet de les situer par rapport à ce niveau moyen.

Détail de l'indicateur de niveau :

Niveau d'autonomie 1 : Apprécier une réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de comprendre, par l'intermédiaire d'un exposé ou d'une lecture de dossier, la nature d'une activité ne relevant pas de son champ d'intervention direct et à en interpréter les résultats.

Ce niveau ne suppose en aucune manière une aptitude à participer à l'activité.

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un chef de projet.

Elle implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

Niveau d'autonomie 3 : Réaliser une activité simple

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l'activité ;
- les facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

Niveau d'autonomie 4 : Réaliser une activité complexe

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique :

- la faculté à certifier l'adéquation entre les buts et les résultats ;
- la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles ;
- le transfert du savoir.

<b>PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT</b>		
<b>ACTIVITÉ 1.1 : DÉPOSE ET REPOSE D'ÉLÉMENTS AMOVIBLES</b>		
<p>Tâches associées</p> <p>T1.1.1 Déposer des éléments amovibles</p> <p>T1.1.2 Stocker un l'élément entre la dépose et la repose</p> <p>T1.1.3 Poser et régler des éléments amovibles</p> <p>T1.1.4 Respecter des procédures de mise en sécurité</p>		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride</li> <li>- Véhicule muni d'éléments pyrotechniques</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s)</li> <li>- Document(s) constructeur(s) et équipementier(s)</li> </ul>
<p>Autonomie</p> <p>Niveau 3</p>		<p>Résultats attendus</p> <p>La demande d'intervention est prise en charge correctement (orale, OR...)</p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier</p> <p>Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T1.1.1 :</p> <p>Les différents circuits et les modes de liaisons sont identifiés, déposés et protégés</p> <p>Les moyens de dépose sont connus, maîtrisés et appliqués selon les préconisations du constructeur</p> <p>Les fluides (hors fluide frigorigène) sont collectés en respectant la réglementation en vigueur</p> <p>Les éléments sont déposés et stockés en toute sécurité (éléments de carrosserie, mécanismes de carrosserie, mécanique de collision) selon les recommandations du constructeur</p> <p>Pour T1.1.2 :</p> <p>Les modes de conditionnement et de stockage sont identifiés, maîtrisés et appliqués</p>

Pour T1.1.3 :

Les modes de liaisons des éléments sont identifiés  
Les moyens de pose sont connus, maîtrisés et appliqués  
Le choix et l'utilisation des outils de pose et réglage sont connus, maîtrisés et appliqués

Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur

Les différents moyens de réglage d'un élément sont connus et mis en œuvre

Le réglage et l'ajustage sont corrects et respectent les préconisations du constructeur (jeux, alignement, affleurement...)

Les assemblages sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur

Le contrôle de la qualité de l'intervention est réalisé

Pour T1.1.4 :

L'apprentissage manuel d'un équipement électrique/électronique est maîtrisé

Les risques électriques liés à l'activité sont correctement identifiés

Les procédures de mise en sécurité des éléments de confort et de sécurité sont maîtrisées et appliquées

## **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT**

### **ACTIVITÉ 1.2 : REMISE EN FORME D'ÉLÉMENTS DE CARROSSERIE**

#### **Tâches associées**

T1.2.1 Redresser un élément en fonction de la nature de la tôle

T1.2.2 Contrôler l'état de planéité de la surface

#### **Conditions d'exercice**

#### **Moyens et ressources**

- Véhicule
- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride
- Outil de diagnostic
- Outils et produits de remise en forme des éléments (acier/aluminium)
- Fiche de travail
- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation
- Documentation(s) technique(s)
- Document(s) constructeur(s)
- Document(s) équipementier(s)

#### **Autonomie**

Niveau 3 sauf débosselage sans peinture (niveau 1)

#### **Résultats attendus**

La demande d'intervention est correctement prise en charge (orale, OR...)  
Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées

	<p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier</p> <p>Le temps alloué pour les différentes tâches de l'intervention est respecté</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T1.2.1 :</p> <p>La nature du matériau à remettre en forme est identifiée (matière, contraintes de réparation)</p> <p>Les techniques et moyens de remise en forme des éléments sont connus et appliqués (débosselage sans peinture, par choc, planage, rétreinte, inertie, collage, vérinage, garnissage métallique ou chimique).</p> <p>La procédure de remise en forme indiquée est appliquée</p> <p>La remise en forme respecte la forme d'origine et l'état de surface permet la préparation des fonds</p> <p>Pour T1.2.2 :</p> <p>Le contrôle (visuel, tactile, par comparaison) d'aspect de l'élément est réalisé</p> <p>Les défauts présents sont constatés et signalés</p> <p>La remédiation proposée est appliquée</p> <p>La forme respecte la forme d'origine et l'état de surface permet la préparation des fonds</p>
--	---

## **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT**

### **ACTIVITÉ 1.3 : RÉPARATION DES MATÉRIAUX PLASTIQUES**

#### Tâches associées

T1.3.1 Réparer un élément thermoplastique

T1.3.2 Réparer un élément thermodurcissable

Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule</li> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride</li> <li>- Outil de diagnostic</li> <li>- Système de calibrage des aides à la conduite</li> <li>- Outils et produits de réparation thermoplastique, thermodurcissable</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s)</li> </ul>
-----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document(s) constructeur(s)</li> <li>- Document(s) équipementier(s)</li> </ul>
	<p>Autonomie Niveau 3</p>
	<p>Résultats attendus</p> <p>La demande d'intervention est prise en charge correctement (orale, OR...)</p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier</p> <p>La protection du véhicule est adaptée</p> <p>L'aspect final contrôlé est conforme à l'origine et l'état de surface permet la préparation des fonds</p> <p>Le temps alloué pour la réparation de(s) élément(s) est respecté</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T1.3.1 :</p> <p>La nature du matériau est identifiée (polypropylène, polyamide...)</p> <p>La procédure de réparation est correctement appliquée et adaptée à la réparation (collage, soudage, agrafe...)</p> <p>Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur et adaptés au travail à réaliser (mélange, temps de séchage...)</p> <p>Pour T1.3.2 :</p> <p>La nature du matériau est identifiée (polyester, époxy...)</p> <p>La méthodologie de réparation est correctement appliquée et adaptée aux défauts</p> <p>Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur ou de l'équipementier et adaptés au travail à réaliser (choix de résine, mélange, débullage, temps de séchage, mat de verre...)</p>

<p><b>PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT</b></p>	
<p>ACTIVITÉ 1.4 : DÉPOSE ET REPOSE DES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES DE COLLISIONS ET ÉLECTRONIQUES</p>	
<p>Tâches associées</p> <p>T1.4.1 Intervenir sur un système de climatisation</p> <p>T1.4.2 Intervenir sur les aides à la conduite automobile</p>	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Outils nécessaires à la dépose et à la pose (spatules, chasse goupille, clés à empreinte...)</li> <li>- Zone de stockage adaptée</li> <li>- Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride</li> <li>- Outil de diagnostic</li> <li>- Système de calibrage des aides à la conduite</li> <li>- Véhicule muni d'éléments pyrotechniques (déclenchés ou non)</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s)</li> <li>- Document(s) constructeur(s)</li> <li>- Document(s) équipementier(s)</li> </ul>
	<p>Autonomie Niveau 2</p>
	<p>Résultats attendus</p> <p>La demande d'intervention est correctement prise en charge (orale, OR...)</p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont correctement interprétées</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier</p> <p>Les différents composants, les liaisons mécaniques, les produits et les équipements sont correctement identifiés (par exemple ADAS : Advanced Driver Assistance Systems)</p> <p>Le temps alloué pour les différentes tâches de l'intervention est respecté</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T1.4.1 :</p> <p>Les risques liés à l'activité sont identifiés et les moyens de protections sont connus</p> <p>La dépose/repose d'un circuit de climatisation est réalisée (l'intervention ne comprend pas la vidange et la recharge du circuit)</p> <p>Les éléments déposés sont conditionnés et stockés en toute sécurité suivant les recommandations du constructeur</p> <p>Pour T1.4.2 :</p> <p>Les méthodes du constructeur et de l'équipementier sont correctement exploitées</p> <p>La dépose/repose est correctement réalisée</p>

## PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES

### ACTIVITÉ 2.1 : PRÉPARATION DES FONDS ET DES SURFACES

#### Tâches associées

- T2.1.1 Protéger des surfaces d'éléments adjacents par maroufage ou masquage
- T2.1.2 Préparer une surface
- T2.1.3 Appliquer un produit de garnissage ou de sous-couches adapté sur une surface
- T2.1.4 Appliquer un traitement anticorrosion

#### Conditions d'exercice

#### Moyens et ressources

- Véhicule
- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Matériels d'application et de séchage des produits
- Fiche de travail
- Documentation(s) technique(s)
- Logiciel du fabricant de produit de peinture

#### Autonomie

Niveau 3 sauf T2.1.4 (niveau 2)

#### Résultats attendus

La demande d'intervention est correctement prise en charge (orale, OR...)  
Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes  
Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  
Le tri des déchets est conforme à la réglementation

Pour T2.1.1 :  
La méthode est correctement déterminée et correspond à la tâche de recouvrement à effectuer

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes  
La technique de masquage est correctement réalisée avec soin et sans détérioration (papier kraft, bâche, mousse, tiro...)

Le maroufage/masquage est réalisé sans excès et de façon responsable

Pour T2.1.2 :  
La nature du support est correctement identifiée

Le mode opératoire et le choix du matériel est conforme à la fiche technique.  
Le choix des abrasifs et la granulométrie est conforme à la méthode (ponçages manuel, mécanique...)

Les abrasifs sont utilisés de façon responsable

Les surfaces préparées sont exemptes de

	<p>spectres, d'impacts et de rayures</p> <p>Les supports sont correctement dégraissés (au nettoyant solvanté...)</p> <p>Tout défaut est repéré et corrigé</p> <p>Pour T2.1.3 :</p> <p>Le choix et le réglage du matériel correspond aux caractéristiques du produit.</p> <p>Le produit correspond à la réparation (mastic, apprêt surfaceur ou garnissant teinté, mastic de finition...)</p> <p>La qualité de l'application des produits correspond aux recommandations du fabricant (quantité, viscosité, homogénéité, aspect, pouvoir couvrant...)</p> <p>Le nettoyage et l'entretien sont correctement effectués</p> <p>Les produits sont utilisés sans excès et de façon responsable</p> <p>Pour T2.1.4 :</p> <p>La nature de la surface est correctement identifiée</p> <p>Le type et la nature de la corrosion sont correctement identifiés (perforante, piqûres, chimique ou électrochimique...)</p> <p>La protection contre le risque de corrosion est correctement assurée (pulvérisation, injection corps creux, électrodéposition...)</p>
--	--

<b>PÔLE 3 : INTERVENTION SUR LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES</b>		
<b>ACTIVITÉ 3.1 : REMPLACEMENT D'ÉLÉMENTS INAMOVIBLES</b>		
Tâches associées		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule</li> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Les équipements et outillages nécessaires à la découpe, l'ajustage, le maintien en position, l'assemblage, la réparation, la finition, la manutention et le remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils de diagnostic, de calibrage et de contrôle d'étanchéité</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s) en lien avec le véhicule</li> <li>- La documentation technique et les bases de données du constructeur et de l'équipementier</li> </ul>
	Autonomie	
Résultats attendus	Niveau 3	
	La demande d'intervention est correctement prise en charge	

	<p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur</p> <p>Le véhicule est mis en sécurité selon les préconisations du constructeur</p> <p>Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T3 1.1 :</p> <p>Les moyens de dépose sont connus et appliqués</p> <p>La découpe des éléments est conforme aux préconisations du constructeur (superposition, bord à bord, tuilage et zone de coupe constructeur)</p> <p>Pour T3 1.2 :</p> <p>La mise en œuvre des moyens de protection à proximité de la zone de soudage est opérationnelle</p> <p>La protection anticorrosion appliquée est conforme</p> <p>La mise et le maintien en position sont conformes (montage à blanc et pointage)</p> <p>Les tests de conformité d'assemblage sont réalisés</p> <p>Les assemblages thermiques sont réalisés</p> <p>L'arasage sur les assemblages thermiques est correctement réalisé</p> <p>Pour T3.1.3 :</p> <p>Le processus de réparation est connu et appliqué</p> <p>La zone de réparation est correctement préparée</p> <p>Les protections anticorrosion sont réalisées en conformité</p> <p>Les produits et l'outillage sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser</p> <p>Les assemblages sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur</p>
--	---

### **PÔLE 3 : INTERVENTION SUR LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES**

#### **ACTIVITÉ 3.2 REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE VITRAGES**

##### **Tâches associées**

- T3.2.1 Déposer un vitrage
- T3.2.2 Réparer un vitrage
- T3.2.3 Poser un vitrage
- T3.2.4 Contrôler une étanchéité

Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule</li> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Les outils de diagnostic, de calibrage et de contrôle d'étanchéité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s) en lien avec le véhicule</li> <li>- La documentation technique et les bases de données du constructeur et de l'équipementier</li> </ul>
	<p>Autonomie</p> <p>Niveau 3 sauf T3.2.4 (Niveau 1)</p>	

	<p>Résultats attendus</p> <p>La demande d'intervention est correctement prise en charge</p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes</p> <p>Les produits sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées.</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>Pour T3.2.1</p> <p>Les différents types de vitrage sont identifiés</p> <p>Le processus de dépose d'un vitrage collé ou jointé est connu</p> <p>La méthodologie de dépose des différents capteurs est appliquée</p> <p>L'intégrité des éléments intérieurs et extérieurs est respectée</p> <p>L'utilisation de l'outillage est correcte</p> <p>La dépose de vitrage est réalisée en toute sécurité, sans détérioration, en respectant la méthodologie du constructeur ou de l'équipementier</p> <p>Pour T3.2.2</p> <p>L'analyse des caractéristiques de l'impact permet d'évaluer la réparabilité et la méthode de réparation</p> <p>La protection du véhicule est adaptée</p> <p>La méthodologie d'intervention est respectée</p> <p>L'intervention permet de retrouver la fonction d'origine du vitrage (visibilité et étanchéité)</p> <p>La qualité de l'intervention est conforme aux recommandations</p> <p>Pour T3.2.3</p> <p>La méthodologie de repose est adaptée au vitrage</p> <p>La protection du véhicule est conforme à la réalisation de la réparation</p> <p>Les produits sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser</p> <p>La pose du vitrage est réalisée en toute sécurité, sans détérioration, en respectant la méthodologie du constructeur ou de l'équipementier</p> <p>Les temps de séchage préconisés par le constructeur sont respectés</p> <p>L'aspect final est conforme à l'origine</p> <p>Pour T3.2.4</p> <p>Les différentes méthodologies de contrôles sont connues</p>
--	---

- - ANEXE III
- RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
- SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »

### III.1. - Définition des blocs de compétences

#### III.1.1. - Liste des compétences

- |   |
|---|
| <p>C1.1 Collecter les informations nécessaires à l'intervention</p> <p>C1.2 Appliquer la méthodologie de réparation</p> <p>C1.3 Remettre en conformité</p> <p>C1.4 Contrôler la qualité de son intervention</p> |
|---|

C2.1 Réaliser la préparation des fonds et des surfaces
C3.1 Remplacer un élément de structure
C3.2 Mettre en conformité un vitrage

### III.1.2. - Blocs de compétences

		<b>C1.1</b>	<b>C1.2</b>	<b>C1.3</b>	<b>C1.4</b>	<b>C2.1</b>	<b>C3.1</b>	<b>C3.2</b>
Pôle 1	A1.1	X	X	X	X			
	A1.2	X	X	X	X			
	A1.3	X	X	X	X			
	A1.4	X	X	X	X			
Pôle 2	A2.1					X		
Pôle 3	A3.1						X	X
	A3.2						X	X

### III.1.3. - Unités certificatives

	<b>C1.1</b>	<b>C1.2</b>	<b>C1.3</b>	<b>C1.4</b>	<b>C2.1</b>	<b>C3.1</b>	<b>C3.2</b>
UP1	X	X	X	X			
UP2					X		
UP3						X	X

### III.2. - Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau d'information
- Niveau 2 : niveau d'expression
- Niveau 3 : niveau de la maîtrise d'outils
- Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

<b>C1.1</b>	<b>Collecter les informations nécessaires à l'intervention</b>
-------------	--

C1.1.1 Exploiter les documents techniques nécessaires à l'intervention C1.1.2 Choisir la méthodologie	
Principales activités mettant en œuvre la compétence A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie A1.3 Réparation des matériaux plastiques A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
• L'organisation de l'intervention	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
Pour C1.1.1 : La documentation technique choisie est adaptée La méthode de réparation est comprise Les temps de réparation sont clairement identifiés Pour C1.1.2 : La méthodologie choisie correspond à l'intervention La méthode sélectionnée est conforme aux préconisations du constructeur	

C1.2	Appliquer la méthodologie de réparation
C1.2.1 Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques C1.2.2 Déposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite) C1.2.3 Stocker les éléments C1.2.4 Reposer les éléments (mécanique de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite) C1.2.5 Paramétrier le véhicule après intervention	
Principales activités mettant en œuvre la compétence A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie A1.3 Réparation des matériaux plastiques A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
• Les systèmes électriques et électroniques	Niveau 2
• Les éléments de confort et d'aide à la conduite	Niveau 1
• Les éléments de sécurité liés au véhicule	Niveau 2
• Les règles de sauvegarde et les paramétrages	Niveau 2

• Les éléments amovibles de carrosserie et de mécanique et leurs réglages	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.</p> <p>Pour C1.2.1 :</p> <p>Les différents circuits et connexions sont identifiés et protégés</p> <p>Les données et informations sont sauvegardées</p> <p>L'intégrité des circuits est assurée (protection contre les effets thermiques, magnétiques, etc.)</p> <p>La mise en sécurité du véhicule (électrique ou hybride) est conforme</p> <p>L'utilisation des outillages est conforme aux procédures</p> <p>La zone d'intervention est sécurisée</p> <p>Pour C1.2.2 :</p> <p>Les types d'assemblage sont identifiés</p> <p>La procédure de dépôse respecte les préconisations du constructeur. Nota : l'intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas le tirage au vide du circuit (niveau 2)</p> <p>Les éléments de protection utilisés sont adaptés</p> <p>Aucune détérioration n'est constatée</p> <p>Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées</p> <p>Pour C1.2.3 :</p> <p>Les éléments déposés sont correctement stockés et sécurisés</p> <p>Les éléments de protection utilisés sont adaptés</p> <p>Aucune détérioration n'est constatée</p> <p>Pour C1.2.4 :</p> <p>Les types d'assemblage sont identifiés</p> <p>La procédure de reposé et de réglage respecte les préconisations du constructeur. Nota : l'intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas le remplissage du circuit (niveau 2)</p> <p>Les éléments de protection utilisés sont adaptés</p> <p>Aucune détérioration n'est constatée</p> <p>Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées</p> <p>Pour C1.2.5 :</p> <p>Les différents circuits et connexions sont identifiés et protégés</p> <p>L'apprentissage manuel est conforme aux recommandations</p> <p>L'utilisation des outillages est conforme aux procédures</p> <p>La zone d'intervention est sécurisée</p>	

C1.3	Remettre en conformité
C1.3.1 Remettre en forme les éléments détériorés	
C1.3.2 Traiter contre la corrosion	
C1.3.3 Réparer les matériaux plastiques	
C1.3.4 Contrôler la surface	
Principales activités mettant en œuvre la compétence	
A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles	
A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie	
A1.3 Réparation des matériaux plastiques	
A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3

• Les matériaux utilisés en carrosserie (ferreux, non ferreux, plastiques dont les composites)	Niveau 2
• La remise en forme	Niveau 3
• La réparation des éléments plastiques	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.</p> <p>Pour C1.3.1 :</p> <p>La procédure indiquée est appliquée</p> <p>La technique de remise en état respecte les préconisations du constructeur en fonction de la nature du support (acier, aluminium...)</p> <p>La forme est respectée et l'état de surface permet la préparation des fonds</p> <p>Les produits et matériels sélectionnés sont adaptés au travail à réaliser</p> <p>Pour C1.3.2 :</p> <p>Les produits sélectionnés sont conformes</p> <p>La protection contre la corrosion est adaptée</p> <p>Pour C1.3.3 :</p> <p>Le choix de la procédure est adapté (produits, matériels...)</p> <p>La technique de remise en état respecte les préconisations (nature du support, application, temps de séchage...)</p> <p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés et respectés</p> <p>Pour C1.3.4 :</p> <p>La forme est respectée et l'état de surface permet l'application des fonds</p> <p>L'état de surface obtenu respecte les préconisations du constructeur (nature du support...)</p> <p>Les anomalies sont repérées et corrigées</p> <p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés et respectés</p>	

<b>C1.4</b>	<b>Contrôler la qualité de son intervention</b>
<p>C1.4.1 Contrôler l'intervention</p> <p>C1.4.2 Signaler les anomalies</p>	
<p>Principales activités mettant en œuvre la compétence</p> <p>A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles</p> <p>A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie</p> <p>A1.3 Réparation des matériaux plastiques</p> <p>A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
• La qualité	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.</p> <p>Pour C1.4.1 :</p>	

L'intervention est correcte  
 La non-conformité est identifiée  
 Pour C1.4.2 :  
 Les anomalies sont signalées  
 La procédure de correction permet d'éliminer les défauts

<b>C2.1</b>	<b>Réaliser la préparation des fonds et surfaces</b>
-------------	--

C2.1.1 Préparer les supports  
 C2.1.2 Remettre en conformité par garnissage les éléments  
 C2.1.3 Appliquer les produits de sous-couche  
 C2.1.4 Protéger les éléments adjacents à la réparation  
 C2.1.5 Protéger contre la corrosion

Principales activités mettant en œuvre la compétence  
 A2.1 Préparation des fonds et des surfaces  
 A2.2 Colorimétrie  
 A2.3 Application des bases et vernis

Connaissances associées et niveaux taxonomiques

• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
• Les abrasifs	Niveau 3
• Les produits de préparation des fonds	Niveau 3
• Le maroufage ou masquage	Niveau 3
• Les sous-couches	Niveau 3
• La corrosion	Niveau 3

Critères d'évaluation de la compétence

Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.

Pour C2.1.1 :

Le ponçage est adapté à la préparation du support

Le dégraissage des éléments est correctement réalisé suivant l'opération en cours

Pour C2.1.2 :

Le choix du produit à appliquer est adapté aux défauts identifiés (garnissage chimique, métallique, plastiques dont les composites...)

La quantité du produit préparé est adaptée

Le garnissage est correctement appliqué et dressé

Le choix des abrasifs est adapté, les techniques de ponçage mises en œuvre sont pertinentes

Le ponçage est conforme pour la mise en apprêt

La forme finale correspond au profil d'origine

Pour C2.1.3 :

Les produits sont appliqués en respectant les préconisations

La procédure d'application est respectée

Le dosage est conforme, la quantité du produit préparé est adaptée

Pour C2.1.4 :

Le choix et la méthodologie de maroufage (cachage) sont correctement réalisés

Aucun gaspillage n'est constaté

Pour C2.1.5 :

Le choix des produits et des matériels est adapté à l'intervention

La protection anticorrosion des éléments est réalisée avec soin et qualité

### C3.1

### Remplacer un élément de structure

C3.1.1 Découper un élément selon les préconisations du constructeur

C3.1.2 Ajuster l'élément

C3.1.3 Assembler un élément de carrosserie par soudage

C3.1.4 Appliquer une méthode de collage/rivetage sur un élément de carrosserie

C3.1.5 Réaliser la finition

Principales activités mettant en œuvre la compétence

A3.1 Remplacement d'éléments inamovibles

A3.2 Remplacement et réparation de vitrages

Connaissances associées et niveaux taxonomiques

• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
• L'organisation structurelle des véhicules	Niveau 3
• Les techniques d'assemblage	Niveau 3
• L'insonorisation et l'étanchéité structurelle	Niveau 2
• La structure du véhicule	Niveau 1

Critères d'évaluation de la compétence

Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.

Pour C3.1.1 :

La zone de coupe est identifiée

La nature des matériaux est correctement identifiée

Les procédés d'assemblage sont connus

La méthode et l'outil approprié à l'intervention sont correctement choisis

La dépose de l'élément est réalisée

Pour C3.1.2 :

Les différents moyens de réglage d'un élément sont connus et mis en œuvre

L'ajustage est correct et respecte les préconisations du constructeur (positionnement de coupe, jeux, alignement, affleurement)

Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur

Pour C3.1.3 :

Les différentes méthodes sont testées avant assemblage définitif (réalisation de plaquettes éprouvettes, tests destructifs)

Les assemblages soudés sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur

Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur

Pour C3.1.4 :

Les différentes méthodes sont testées avant assemblage définitif (réalisation de plaquettes éprouvette, tests destructifs)

Les assemblages rivetés ou collés sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur

Les recommandations de la fiche technique du produit de collage sont respectées (date de péremption, température d'utilisation...)

Les règles de protection contre la corrosion sont appliquées  
 Pour C3.1.5 :  
 La finition par arasage est respectée  
 Les règles de protection contre la corrosion sont appliquées

C3.2	Mettre en conformité un vitrage
C3.2.1 Déterminer l'étendue des dommages C3.2.2 Réparer un vitrage C3.2.3 Remplacer un vitrage	
Principales activités mettant en œuvre la compétence A3.1 Remplacement d'éléments inamovibles A3.2 Remplacement et réparation de vitrages	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
• L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement • Les vitrages • L'étanchéité liée aux produits vitrés	Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre. Pour C3.2.1 : Les différents types de vitrage sont identifiés Les différentes techniques de réparation d'un vitrage sont connus et mis en œuvre Pour C3.2.2 : Les temps de séchage préconisés par le constructeur sont respectés La réparation est conforme à la législation du code de la route La méthodologie appliquée est conforme à celle de l'équipementier La réparation est adaptée au dommage constaté Pour C3.2.3 : La dépose du vitrage (et ses éléments d'aide à la conduite) est réalisée en toute sécurité, sans détérioration et respectant la méthodologie du constructeur ou de l'équipementier La pose du vitrage (et ses éléments d'aide à la conduite) est réalisée en toute sécurité, sans détérioration et respectant la méthodologie du constructeur ou de l'équipementier Les mécanismes liés au vitrage sont correctement réglés	

- ANNEXE IV  
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV.1. - Unités constitutives du diplôme  
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « carrossier automobile »

Les unités d'enseignement professionnel sont présentées dans le tableau des unités professionnelles certificatives (III.1.3).  
 Les unités d'enseignement général sont présentées ci-dessous avec leurs références réglementaires.

## UNITÉ UG1 - Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ UG2 - Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

La spécialité « carrossier automobile » du certificat d'aptitude professionnelle est rattachée au groupement 1 en mathématique.

## UNITÉ UG3 - Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ UG4 - Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ FACULTATIVE UF1 - Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ FACULTATIVE UF2 - Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

IV.2. - Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « carrossier automobile »

<b>Spécialité carrossier automobile de certificat d'aptitude professionnelle</b>			<b>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics)</b>	<b>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels</b>	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 - Intervention et réparation sur élément	UP1	7(1)	CCF	Ponctuel pratique	3 h
EP2 - Préparation des fonds et des surfaces	UP2	3	CCF	Ponctuel pratique	1 h
EP3 Intervention sur les inamovibles et les vitrages	UP3	5	CCF	Ponctuel pratique	4 h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>					
EG1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2 h + 10 min) + 15 min(2)

et civique						
EG2 - Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30	
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
EG4 - Prévention santé environnement	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h	
<b>UNITÉS FACULTATIVES</b>						
EF Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 min	Ponctuel oral	12 min
EF Arts appliqués et cultures artistiques	UF2	1	Ponctuel écrit	1 h 30	Ponctuel écrit	1 h 30
<p>(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.</p> <p>L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du code de l'éducation.</p> <p>(2) Dont 5 minutes de préparation pour oral HGEMC</p> <p>Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>						

IV.3. - Définition des épreuves Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « carrossier automobile »

**ÉPREUVE EP1**

Intervention et réparation sur un élément

Unité UP1

Coefficient 7

**1. Objectif de l'épreuve**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » :

- C1.1 Collecter les informations nécessaires à l'intervention ;
- C1.2 Appliquer la méthodologie de réparation ;
- C1.3 Remettre en conformité ;
- C1.4 Contrôler la qualité de son intervention.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles).

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément ». L'évaluation des candidats sur ces critères s'appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

## 2. Contenu de l'épreuve

La situation EP1 se déroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » ; les moyens et ressources, le niveau d'autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

## 3. Modalités d'évaluation

### 3.1. Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le livret de suivi de développement des compétences ;
- les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- la grille nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

### 3.2. Forme ponctuelle

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de trois heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » sur les quatre activités suivantes :

- A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles ;

- A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie ;
- A1.3 Réparation des matériaux plastiques ;
- A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette situation d'évaluation est construite et organisée par les professeurs d'enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d'examen. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel.

## ÉPREUVE EP2

Préparation et application des peintures

Unité UP2

Coefficient 3

### 1. Objectif de la sous-épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 2 « préparation et application des peintures » :

- C2.1 Réaliser la préparation des fonds et des surfaces.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les savoirs associés.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

### 2. Contenu de l'épreuve

La situation EP2 se déroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 2 « préparation et application des peintures » ; les moyens et ressources, le niveau d'autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

### 3. Modalités d'évaluation

#### 3.1. Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître

d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise ;

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le livret de suivi de développement des compétences ;
- les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- la grille nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

### 3.2. Forme ponctuelle

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée d'une heure.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 2 « intervention et réparation sur un élément » sur l'activité suivante :

- A2.1 Préparation des fonds et des surfaces.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette situation d'évaluation est construite et organisée par les professeurs d'enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d'examen.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel.

#### ÉPREUVE EP3

Intervention sur les inamovibles et les vitrages

Unité UP3

Coefficient 5

##### 1. Objectif de la sous-épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » :

- C3.1 Remplacer un élément de structure ;
- C3.2 Mettre en conformité un vitrage.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les savoirs associés.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 3. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire,

attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés. Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

## 2. Contenu de l'épreuve

La situation EP3 se déroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » ; les moyens et ressources, le niveau d'autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

## 3. Modalités d'évaluation

### 3.1. Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le livret de suivi de développement des compétences ;
- les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- la grille nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

### 3.2. Forme ponctuelle

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de quatre heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » sur les deux activités suivantes :

- A3.1 Remplacement d'éléments inamovibles ;
- A3.2 Remplacement et réparation de vitrages.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette situation d'évaluation est construite et organisée par les professeurs

d'enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d'examen. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel.

#### Références réglementaires pour les épreuves transversales

Epreuve EG1 - Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

#### Epreuve EG2 - Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

#### Epreuve EG3 - Education physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

#### Epreuve EG4 - Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

#### Epreuve facultative - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

#### Epreuve facultative - Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

•

◦

#### ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL CERTIFICAT

## D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle « carrosserie automobile ».

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

### 1. Dispositions générales

#### Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- confort et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles ;
- développer des compétences professionnelles et socio-professionnelles.

### 2. Organisation dans les différentes voies

#### 2.1. Voie scolaire

- Répartition des périodes et structures d'accueil :

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

- Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise

la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

#### - Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

#### 2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

#### 2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines. Toutefois, cette durée peut être réduite à six semaines en cas de positionnement.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

#### - Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

### 3. Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

### 4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire, en 1 an ;
- huit semaines pour les candidats admis dans le cycle de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel ;
- huit semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

### 5. Candidat libre

Les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP peuvent se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, n'est exigée.

- - **ANNEXE VI**  
**CORRESPONDANCES ÉPREUVES/UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SPÉCIALITÉ « CARROSSIER AUTOMOBILE »**

<b>CAP</b> <b>Spécialité « réparation des carrosseries »</b> <b>Défini par l'arrêté du 19 mars 2007 (dernière session d'examen 2024)</b>		<b>CAP</b> <b>Spécialité « carrossier automobile »</b> <b>Défini par le présent arrêté (première session d'examen 2025)</b>	
Analyse d'une situation professionnelle	UP1		
Réalisation	UP2		

d'interventions de réparation des carrosseries sur un véhicule			
		Intervention et réparation sur élément	UP1
		Préparation des fonds et des surfaces	UP2
		Intervention sur les inamovibles et les vitrages	UP3
<b>UNITES GENERALES</b>			
Français et histoire-géographie	UG1	Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique	UG1
Mathématiques-sciences	UG2	Mathématiques et physique-chimie	UG2
Éducation physique et sportive	UG3	Éducation physique et sportive	UG3
		Prévention-santé-environnement	UG4
<b>UNITES FACULTATIVES</b>			
		Langue vivante	UF1
		Arts appliqués et cultures artistiques	UF2

Fait le 30 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du service de l'instruction publique, et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
R.-M. Pradeilles-Duval

Extrait du Journal officiel électronique authentifié PDF - 401,8 Ko

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.